



REPAS DE NOËL

COMMUNIQUÉ CFDT



Lors du dernier CCE, les élus CFDT ont contesté la décision totalement illégale de la Direction de supprimer le repas de Noël. Nous avons déjà vivement interpellé la Direction sur le dernier CE Est-Sud

Aucune autre organisation n'avait relevé que le repas de Noël remplissait en fait les conditions d'un usage et, pour revenir sur cette décision, l'entreprise aurait dû légalement respecter une procédure de dénonciation, ce qui n'a pas été fait.

En CCE, après l'intervention des élus CFDT, nous avons reçu de la Direction RH l'autorisation d'organiser en agence un « moment de convivialité ». Vous aurez donc droit à un repas froid puisqu'il y a interdiction de présenter une note de restaurant. Si certaines organisations syndicales peuvent s'en satisfaire, la CFDT ne peut pas accepter une telle décision. Nous demandons l'application de l'usage, de façon stricte et nous donnons le droit d'agir en justice, au nom des salariés.

Chez nos clients, quelle entreprise de la taille d'ADECCO, qui génère des centaines de millions d'euros de bénéfices, a supprimé le repas de Noël ? AUCUNE.

Contactez vos relais CFDT en région :

Est-Sud – Olivier 07 75 61 63 68 et Ahmed 06 89 65 58 29 Délégués syndicaux

Ouest - Marie-Hélène 06 42 67 93 26 Déléguée syndicale

Nord – Nelly 06 85 38 83 15 Déléguée syndicale

Ile-de-France - Sally 06 81 71 39 09 DSCA et Laurent 06 42 69 82 65 DSC